



## COMMUNE DE BRÉHÉMONT

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance ordinaire du 7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bréhémont dûment convoqué le trente juin deux mil vingt-trois, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre TRUISSARD, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre TRUISSARD, Maire ; MM. Matthieu BELLIER, Jérôme GARNON et Victorien TOULMÉ Adjoints au Maire.

Mmes Nadine FEUTRIER, Amélie SUNDHEIMER et Élodie TOULMÉ, MM. Michel BERGÈRE et Aurélien RIBREAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Kévin BRIARD, Karl DUBOIS, Christophe GEORGET, Philippe MANSUY et Angélique PLOQUIN THIBAUT.

Pouvoirs : Philippe MANSUY à Aurélien RIBREAU, Angélique PLOQUIN THIBAUT à Amélie SUNDHEIMER.

#### **LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Nadine FEUTRIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **1. Tarif restaurant scolaire 2023/2024 :**

*Délibération n°023/2023*

La révision tarifaire contractuelle annuelle est de + 8.617 % applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Sachant que Restoria a appliqué une hausse de 5 % en janvier 2023, l'augmentation en juillet 2023 pour les 6 prochains mois sera de l'ordre de 3 %.

Ainsi le prix des repas facturés par Restoria passe de 3.442 à 3.561 € TTC pour un repas complet.

À ce tarif, il faut ajouter le coût des agents gérant la cantine et les enfants ainsi que celui du pain et des charges liées aux bâtiments.

Afin de prendre en charge une partie de ces diverses augmentations, M. le Maire propose une hausse du tarif du repas pour les familles à hauteur de 0.50 €/ repas, soit environ 72 € par an, soit un tarif évoluant de 3.95 € à 4.45€.

A noter que même avec cette augmentation le reste à charge du service pour la commune à malgré tout augmenté (de l'ordre de 0.20€/repas par rapport à 2022). Le coût annuel de ce service est d'environ 16 000€ pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention [TA61], fixe le tarif du repas au restaurant scolaire à 4.45 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **2. Devis SIEIL 37 rénovation éclairage public Place du 8 Mai 1945, rues Ridet et des Déportés :**

*Délibération n°024/2023*

Dans le cadre de la rénovation de la place du 8 Mai 1945, il est nécessaire de modifier et compléter l'éclairage public de cette zone.

À ce titre il a été demandé au SIEIL de proposer un projet et un chiffrage de cet éclairage en y englobant le changement des luminaires de la rue Ridet et ceux de la rue des Déportés (en effet ce sont les derniers luminaires « boule » qui restent sur la commune et il est nécessaire de les remplacer pour des questions de pollution lumineuse et de consommation énergétique).

Un estimatif sommaire du SIEIL 37 a été reçu le 22 juin dernier pour un montant de travaux de 41 821.32€ HT + 3 125.23 € HT de rémunération de maîtrise d'œuvre (taux de 8%) = 44 946.55 € HT.

Le SIEIL prend 30 % de ce montant en charge, soit un reste à charge pour la commune de 31 462.58 € HT.

Il s'agit d'une première estimation qui devra être travaillée et ajustée notamment sur le positionnement des candélabres complémentaires, leur modèle, ...

Il est nécessaire cependant de se positionner dès maintenant afin que le SIEIL soit en mesure de planifier et budgéter les travaux sur l'année 2024, et de disposer des plans pour anticiper le passage des réseaux complémentaires.

En complément la commune réalisera une 2eme demande d'ici le 16/07/23 afin de pouvoir dissocier le chiffrage des extensions réseaux (nouveaux candélabres complémentaires) et le changement des existants (luminaires « boule » restants) en vue de diminuer les consommations énergétiques et la pollution lumineuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce devis estimatif pour un montant de 31 462.58€ et autorise M. le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal autorise également M. Le Maire a déposé une seconde demande concernant les changements de candélabres existants en vue de maximiser les subventions potentielles attribuées par le SIEIL 37 (participation à 40% et non 30% pour du renouvellement de matériel).

### **3. Acquisition d'une parcelle pour créer une bâche à incendie à L'Aireau des Besniers :**

*Délibération n°025/2023*

Comme évoqué lors du conseil du mois d'avril, il s'avère qu'une dizaine de maisons, situé autour du Chemin des Cailloux ne dispose pas de point d'eau pour la défense incendie.

En effet, après mesure, le premier point d'eau se situe à environ 750 ml des maisons. Il a donc été envisagé de mettre en place une bâche incendie d'un volume de 120 m<sup>3</sup> qui permettrait la défense incendie de ce hameau qui ne peut être assurée actuellement.

Dans ce cadre, nous avons contacté 2 propriétaires de parcelles afin de trouver une solution d'achat de terrain en vue d'y installer cette réserve incendie.

M. et Mme BROUSSEAU nous ont répondu favorablement et nous propose d'acquérir une portion de leur parcelle ZB 42, actuellement occupé par des taillis/bois, pour installer cette défense incendie. Le terrain concerné se situe à presque équidistance des 2 maisons les plus éloignées (environ 300 ml). L'emprise concernée représente environ 815 m<sup>2</sup> : 35 ml x 23 ml.

M. Le Maire a en parallèle rencontré un sous-officier du SDISS en vue de valider la faisabilité et les conditions de ce projet début juin 2023.

La commune de Bréhémont souhaite donc proposer les conditions suivantes d'acquisition à M. et Mme BROUSSEAU pour la portion de parcelle :

- Financement du bornage et des procédures de création de cette nouvelle parcelle (environ 1 350 € suivant devis reçu)
- Achat du terrain pour un montant de 650 € (environ 0.80 €/m<sup>2</sup>)
- Paiement des frais d'acquisition par la commune de Bréhémont (environ 1 300 €)

Il est souhaitable de mettre en place cette défense incendie le plus tôt possible. Compte tenu des divers délais, il est envisagé de lancer au plus tôt la demande de division parcellaire afin de permettre une acquisition rapide de la parcelle, sachant que le service prévision du SDIS a validé le projet.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce projet et autorise M. le Maire à :

- Faire procéder à la division de ladite parcelle par un géomètre expert pour un montant estimatif de 1 350€ suivant devis reçu,
- Acquérir environ 815 m<sup>2</sup> de la parcelle ZB 42 appartenant à M. et Mme BROSSEAU pour un montant estimatif de 650 € (environ 0.80 €/m<sup>2</sup>) plus les frais d'acquisition et de notaire pour un montant estimatif de 1 300 €,
- Signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 4. Informations et points divers :

- Choix prestation séniors : après discussion sur les divers devis présentés, le Conseil Municipal souhaite s'orienter sur une prestation de type cabaret. Des devis complémentaires vont être demandés auprès des cabarets « locaux » en complément de celui déjà reçu.
- Station Lavage Vélo : le monnayeur a été de nouveau vandalisé. Le coût des réparations est d'un peu plus de 200€ alors que les recettes sont d'environ 30 € par an. De plus, compte tenu des pénuries d'eau, et puisque la station ne permet pas une récupération/réutilisation de l'eau, il est donc décidé de la fermer, mais de conserver uniquement la station de gonflage qui elle est gratuite.
- Il a été demandé à la société N3 Val de Loire un devis de décapage, mise en cire et lustrage du lino de la Salle de Séminaires. Le coût est de 1 458 € TTC. Ce devis va être validé. Il devrait permettre de prolonger la durée de vie du sol de la salle qui commence à se détériorer.
- Horaires d'été de la mairie du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre : Lundi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, Mardi Mercredi et Jeudi de 9h à 12h.
- Proposition spectacle Samba pour l'animation du bal du 13 juillet et de la retraite aux flambeaux avec musiciens et danseurs par l'école de samba de Tours. Coût 1 500 € avec un reste à charge pour la commune de l'ordre de 900 € si participation de la CCTVI : dossier de demande de subvention à établir par la commission tourisme.
- C'est Mme Alicia Garnon qui a été choisie pour le CDD à raison de 12h/semaine au poste d'ATSEM créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. le Maire lève la séance à 20h19.

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 21 septembre 2023 à 20h**